



Types	% du temps travaillé au domicile	Critères	Restrictions		
			Programme Supérieur	Assurance prêt Universelle	Programme Acci-Jet
Salarié Sur le relevé de paie d'un employeur (pas un travailleur autonome)	Jusqu'à 100 %	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Entreprise avec achalandage (va-et-vient quotidien et visible de clientèle durant les heures ouvrables)	Jusqu'à 100 %	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Entreprise sans achalandage	≤ 50 %	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
	> 50 %	1. Catégories d'occupation 1A à 4A 2. Stabilité d'emploi (2 ans dans ce domaine ou dans un domaine connexe) 3. Revenu annuel d'au moins 15 000 \$ (après les dépenses) Aucune protection disponible si ne répond pas à TOUS ces critères d'admissibilité.	· Délai de carence 90 jours · Durée 5 ans maximum · Avenant <i>invalidité partielle</i> non disponible · Protection complémentaire <i>invalidité résiduelle</i> prévue au contrat ne s'applique pas	· Délai de carence 90 jours · Durée 5 ans maximum · Avenant <i>invalidité partielle</i> non disponible	· Délai de carence 119 jours · Durée 5 ans maximum · Avenant <i>invalidité partielle</i> non disponible

Définition : On entend par travailleur à domicile, toute personne qui exécute une partie ou la totalité de son travail à domicile et pouvant soumettre des preuves de revenu à l'appui.